

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY  
COMMUNE DE MONTMORENCY  
(95160)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 28 AVRIL 2026  
DELIBERATION N°11

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE  
HELOÏSE**

L'an deux mille vingt-six, à 19 heures quarante-cinq, le 28 avril,

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en mairie principale, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Véronique BERRA, Vice-présidente.

**Membres présents :**

Madame BERRA Véronique  
Madame BOEHM Pascale  
Madame DAULBELCOUR Laëtitia  
Monsieur GALLIMIDI Joël  
Madame JACQUET Florence  
Madame PARIENTI Carole  
Monsieur TAYBI Maen  
Madame FAURE Jessica  
Monsieur HOOREMAN Nicolas  
Monsieur ROUEDE Michel  
Madame TUFFIER Cécile

**Absents excusés :**

Monsieur THORY Maxime  
Monsieur ZUILI Yves  
Monsieur BERNEX Pierre-Henri  
Madame BOISMARTEL Marie-Claude, procuration à Madame BERRA Véronique  
Madame LEFORT Michèle, procuration à Madame BOEHM Pascale  
Madame GIFFARD Dounia

**Absents :**

Néant

*« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.  
Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du Président pendant ce délai. »*

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTMORENCY  
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2026

**DELIBERATION N° 11**

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE HELOÏSE**

**VU les articles R.314-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),**

**VU l'instruction budgétaire et comptable M22,**

**VU la note de présentation et sur rapport de Véronique BERRA, Vice-présidente**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

**ADOpte le BUDGET PRIMITIF 2026 de la Résidence Autonomie Héloïse, comme suit :**

**1/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

**A/ DEPENSES**

CHAPITRES	MONTANTS
16 Emprunts et dettes assimilés	8 000.00 €
20 Immobilisations incorporelles	500.00 €
21 Immobilisations corporelles	85 617.65 €
Restes à réaliser	5 248.60 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>99 366.25 €</b>

**B/ RECETTES**

CHAPITRES	MONTANTS
10 Apports, dotations et réserves	4 000.00 €
16 Dépôts et cautionnements reçus	8 000.00 €
28 Amortissements des immobilisations	40 000.00 €
49 Provision sur tiers	6 500.00 €
001 Solde d'exécution positif reporté	40 866.25 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>99 366.25 €</b>

## 2/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A/DEPENSES

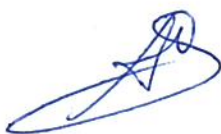
CHAPITRES	MONTANTS
011 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	130 800.00 €
012 Dépenses afférentes au personnel	268 097.00 €
016 Dépenses afférentes à la structure	287 857.94 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>686 754.94 €</b>

### B/RECETTES

CHAPITRES	MONTANTS
017 Produits de la tarification	520 000.00 €
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	157 500.00 €
002 Solde de l'exécution positif reporté	9 254.94 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>686 754.94 €</b>

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La secrétaire de séance,  
Aurélie DUQUESNE



La Vice-présidente,  
**Véronique BERRA**



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne et/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le